



LIMPIO - CH354

Nettoyant matériaux de construction ultra concentré

Formule spécialement élaborée pour rapidement, et en un minimum de contraintes, diminuer les risques d'accident, éliminer les salissures et protéger les supports des altérations causées par le temps. Agit par désorganisation de l'activité cellulaire, destruction des algues, lichens et de leurs spores. La présence d'agents mouillants permet une action plus rapide et un traitement en profondeur tout en conservant les matériaux de construction (pierre, béton, brique, bois, plâtre, tuile, ardoise, fibrociment, chaume, plastique...) et la couleur des surfaces traitées. De par sa conception et sa texture, la solution pulvérisée est non fugace retardant ainsi au maximum l'encrassement des endroits traités (ouvrages d'arts, installations industrielles, toitures, façades...).

Avantages :

- Economique, sans rinçage
- S'applique avec tous les types de pulvérisateurs
- S'applique sur tous les types de matériaux
- Traitement préventif et curatif
- Actif en quelques jours

Mode d'emploi :

- Liquide concentré à diluer à raison de 1 litre pour 8 à 20 litres d'eau suivant l'épaisseur des dépôts.
- S'utilise toute l'année, en pulvérisation ou en arrosage à raison de 1 litre pour 4 à 5 m².
- En cas de très forts envahissements, renouveler le traitement 8 jours plus tard, après avoir brossé ou balayé la surface déjà traitée.
- Ne pas utiliser pour les pelouses.**

Utilisations :

- Sur ouvrages d'art, installations industrielles, murs, façades, toits, escaliers, monuments funéraires, courts de tennis, pièces d'eau, mobiliers extérieurs...
- S'applique sur tous les matériaux sans les détériorer : pierre, béton, ciment, brique, plâtre, bois, tuile, ardoise, amiante, plastique, chaume...

Règlementation :

- Danger. Respecter les précautions d'emploi.
- Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.
- DANGER. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Substance active biocide : Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (CAS 68424-85-1) 15% m/m - TP 2 - TP 10.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont pour but de vous conseiller rendant compte notamment d'essais effectués avec un souci constant d'objectivité mais sans aucun engagement de notre part.

Général Maintenance Industries
21 rue de l'Orgeval 77120 Coulommiers
Tél. : 01 64 03 50 50 - Fax : 01 64 03 50 67
www.gmisa.fr